

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 4 novembre 2025

La séance débute à 18h15
Le quorum est atteint avec 24 votants.

PRÉSENTS :

I-DIRECTION / ADMINISTRATION

M Philippe GRAND, Mme Magali CELLA, M Jean-Yves LE BOUEDEC, Mme Diane DUHESME.

II- ÉLUS DE L'ÉTABLISSEMENT :

Enseignants :

Mme Agathe RICHARD, M Lionel TOSAN , M FERTE Damien, Mme NAKAS Raffi, M Damien PREVOST, M André MORIN, M Pierre VIGNAN

ATSS :

Mme Catherine RAVAT, Mme Florence FAURE-BRAC, Mr Adel LOUARTANI.

Parents d'élèves :

M VEYRAT-DUREBEX, Mme PONSOT Karine, Mme BOUKRIA Fatima, Mme ZERZARAITTI Zora, Mme HANNEBICQUE Guillemette.

Élèves :

M CHELLIT Adam, Mme ROY Ines, M LEMBA Farès, Mme DUSSART Anaïs, Mme JOUMARD Chloé .

Représentant des collectivités territoriales :

Néant

Personne qualifiée :

Néant

Personnes invitée :

Mme Sandrine GOULLON.

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. le Proviseur demande à Madame RAVAT, représentant les ATSS , d'être le secrétaire de séance. Elle accepte. Mr le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu des séances précédentes du 6/10/2025.

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

3/ Adoption de l'ordre du jour

Mr le PROVISEUR rappelle l'ordre du jour .

ORDRE DU JOUR

- Mise en place des commissions issues du conseil d'administration : voir en fin de compte rendu.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
24	0	0	0	0	0	24	0

- Règlement intérieur du conseil d'administration : Le même que l'année passée, pas de modification.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
24	0	0	0	0	0	24	0

I - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES :

- Présentation du projet d'évaluation :

Le projet d'évaluation existant est modifié pour tenir compte de la note de service publiée à la rentrée 2025. Ce travail collectif concilie harmonisation des pratiques par la définition de principes communs et conservation des marges d'autonomie indispensables à la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Les points importants concernent différents paragraphes:

- Seul l'enseignant dans sa discipline définit la représentativité ou non de la moyenne trimestrielle ou annuelle de l'élève.
- La prise en considération les évaluations écrites et/ou orales.
- Informer les élèves de terminale du nombre de BAC BLANC et d'écrits et oral BLANC pour les épreuves anticipées.
- Seul le professeur est responsable du coefficient attribué aux devoirs.
- Le coefficient 0 peut être appliqué par l'enseignant à un devoir si celui-ci juge qu'elle ne participera pas à la constitution de la moyenne.
- Dans le paragraphe concernant les conditions d'évaluation, le conseil pédagogique a ajouté un paragraphe détaillé pour l'utilisation de l'Intelligence Artificielle.
- En cas d'absence justifiée ou injustifiée mais répétée à un rattrapage, la note de 0 est attribuée.
- Une mention spéciale sera inscrite sur le livret si la note retenue n'est pas issue de la moyenne annuelle mais d'une évaluation de remplacement pour informer le jury du BAC.

Après échanges entre membres du CA, un parent d'élève Mme Boukria montre une forte inquiétude de l'application de ce protocole et demande de la bienveillance.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES :

- Don au Musée des confluences.

Don de 5 vessies natatoires de poissons, 3 crânes de chien, 1 crâne de chat, 1 bloc de gabbro orbiculaire, 1 morceau de pararéalgar, 1 roche de Pierre-Scize de Mouton-Fontenille, 2 moulages de Foraminifères de la maison Deyrolle, 3 planches zoologiques de Gaston Bonnier et quelques pierres lithographiques du cabinet d'histoire naturelles de Saxe.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
24	0	0	0	0	0	24	0

- Délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour l'année 2026.

VOTE

Votants	Excuses	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs	Pour	Contre
24	0	0	0	0	0	24	0

III – QUESTIONS DIVERSES :

- Question posée par Mr Morin professeur .

"Le réchauffement climatique en cours s'accompagne d'une augmentation du nombre, de la durée et de la sévérité des périodes de canicules qui se feront sentir notamment au cours du 3ème trimestre. Le bâti du lycée Ampère n'est pas préparé à faire face à ces évènements. Dans le cadre du dialogue de gestion annuel avec la région, est-il possible de programmer la pose de ventilateurs de plafond dans les salles de classe et les bureaux en commençant par les salles les plus exposées et les plus sollicitées par les examens écrits et oraux. Cette solution simple, peu onéreuse et faiblement consommatrice est de nature à améliorer grandement les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels."

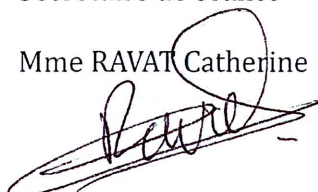
Mr le Proviseur répond avec de nouveaux éléments. Les épreuves écrites se dérouleront toutes le matin. Par contre pour les différentes épreuves orales rien n'est prévu. Il se rapprochera de la région pour le prêt de ventilateurs.

- M le Proviseur souhaite expressément que la commission d'éducation à la citoyenneté, santé et environnement se réunisse , cela fait 2 ans qu'elle est inexistante.
- Un parent d'élève Mme Boukria demande la date de début des travaux à Saxe. Mr Grand annonce la date du 1/09/2026 jusqu'au 1/09/2029.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 19h30

Secrétaire de séance

Mme RAVAT Catherine



Monsieur le Proviseur

M GRAND Philippe

